

**2022 DFPE 143 Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique .**

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid- 19, a depuis deux ans fortement touché le secteur de la petite enfance. Les associations qui concourent au service public parisien ont bénéficié du soutien de la Ville et de la CAF pendant la pandémie. Aujourd'hui, alors que la pandémie marque un repli, elles doivent faire face à une grave crise du recrutement sur le territoire national, et tout particulièrement à Paris. La pénurie de professionnels impacte fortement l'activité des structures de petite enfance qu'elles soient municipales ou associatives, alors que l'augmentation de l'inflation et de certaines matières premières pèsent sur leurs budgets.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les associations partenaires du service public de la petite enfance parisien, et de l'engagement dont elles font preuve pour accueillir chaque jour les enfants des familles parisiennes, la Ville de Paris souhaite apporter un soutien ponctuel aux plus fragiles d'entre elles c'est-à-dire celles qui gèrent un maximum de 100 places de crèches.

La Ville de Paris souhaite engager un plan de soutien à hauteur de 498 065 euros, au bénéfice de 80 associations. Ce plan s'adresse aux acteurs associatifs soutenus de manière régulière et notamment ceux dont la situation financière s'est fragilisée en 2020 et 2021, ainsi qu'à ceux identifiés en difficulté en 2019 dont l'accompagnement a besoin d'être maintenu.

Ce plan de soutien vise à répondre aux demandes des associations de petite enfance et de leurs fédérations, de reconnaître l'importance du travail des équipes, de donner des marges quant à la question salariale face à l'augmentation prochaine du SMIC, au renchérissement du coût des matières et de l'inflation, et de prendre en compte la revalorisation du diplôme d'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE).

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 16 au 19 novembre 2021, vous aviez approuvé les termes des conventions pluriannuelles d'objectifs pour leurs établissements d'accueil de la petite enfance. Pour l'année 2022, des avenants à cette convention, sont soumis lors des diverses séances du Conseil de Paris concernant leur subvention municipale de fonctionnement pour l'année 2022.

Par cette délibération, je vous sou mets les nouveaux avenants s'inscrivant dans ce plan de soutien ponctuel ciblé, qui complète les dispositifs d'accompagnement régulièrement mis en œuvre.

Je vous remercie de m'autoriser à signer les avenants aux conventions, ci-joints.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris